

## Communiqué de presse

Paris le 4 décembre 2023



### **Label « Villes et Villages Fleuris » 2023 Mise en lumière de la qualité de vie en Île-de-France**

**Choose Paris Region organise ce lundi 4 décembre 2023 à 16h00, la cérémonie de remise des prix du Label « Villes et Villages Fleuris » au Conseil Régional d'Île-de-France, qui met à l'honneur la beauté florale des communes franciliennes. Cet événement annuel récompense les efforts des collectivités locales en matière d'aménagement paysagé et de développement durable.**

#### **Cérémonie de remise des prix 2023**

En 2023, 93 communes franciliennes ont reçu la visite des membres du jury régional des Villes et Villages Fleuris. Hamida Rezeg, Déléguée Spéciale en charge du Tourisme au Conseil Régional d'Île-de-France et Présidente du jury régional, inaugurera la cérémonie aux côtés d'Alain Baraton, jardinier en chef du château de Versailles, pour remettre les diplômes aux 43 communes lauréates.

*Retrouvez la liste détaillée des communes lauréates 2023 à la dernière page.*

Cette année, c'est l'école Agro Campus de Saint-Germain-en-Laye & Chambourcy qui assure le fleurissement de la cérémonie.

Au total, 345 communes franciliennes soit plus de 25% des communes d'Île-de-France sont engagées dans la démarche de labellisation.

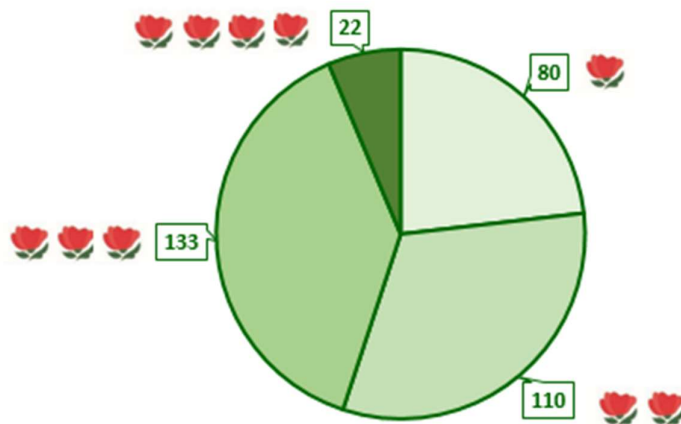


Figure 2 : Nombre de Fleurs attribuées aux communes en Île-de-France

**Hamida Rezeg, Déléguée Spéciale en charge du Tourisme au Conseil Régional d'Île-de-France et Présidente du jury régional :** « En soutenant le label Villes et Villages Fleuris, la Région Ile-de-France permet aux communes franciliennes de s'inscrire dans une stratégie Regionale visant à préserver les ressources naturelles et la biodiversité, à valoriser le patrimoine végétal et paysager, à sensibiliser les plus jeunes au respect de l'environnement. Le tout afin de renforcer la qualité de vie en Île-de-France ».

**Alexandra Dublanche, Présidente de Choose Paris Region :** « Choose Paris Region félicite aujourd'hui les efforts des maires et des équipes municipales pour l'embellissement de leurs espaces verts. Ainsi, le label joue un rôle significatif en matière d'attractivité pour le territoire en renforçant l'image de l'Île-de-France en tant que région accueillante, esthétique et soucieuse de son environnement ».

### ***A propos du Label « Villes et Villages Fleuris »***

*Depuis plus de 60 ans, le Label national Villes et Villages Fleuris, initiative du Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF), récompense les actions menées par les collectivités locales en faveur de l'amélioration de la qualité de vie, la préservation de l'environnement, l'identité des territoires et le dynamisme économique au sein des municipalités.*

*Ce label touristique s'inscrit dans une stratégie municipale globale visant à préserver les ressources naturelles et la biodiversité mais aussi à valoriser le patrimoine botanique et bâti des communes.*

*Chaque année, un jury d'experts évalue les communes participantes selon des critères stricts tels que la diversité végétale, la gestion écologique, et l'implication citoyenne.*

*En 1987, le CNVVF confiait au CRT Paris Île-de-France puis à Choose Paris Region le soin d'organiser et de déployer le label en Île-de-France. Il s'agit de la 36<sup>ème</sup> remise des prix organisée par la Région Île-de-France.*

### **CONTACTS PRESSE**

Région Île-de-France

Eléonore Flacelière / 06 64 82 77 04 / [Service.presse@iledefrance.fr](mailto:Service.presse@iledefrance.fr)

-

Choose Paris Region

Catherine Barnouin / 06 58 20 81 81 / [catherine.barnouin@chooseparisregion.org](mailto:catherine.barnouin@chooseparisregion.org)

## LAUREATS EDITION 2023

### Attribution de la 1<sup>ère</sup> Fleur

BREVAL (78), FONTENAY-SAINT-PÈRE (78), MONTESSON (78),  
MONTMORENCY (95), NEAUPHLETTE (78), SAINT-LEU-LA-FORÊT (95)  
VOULANGIS (77).

### Attribution de la 2<sup>ème</sup> Fleur

BREUIL-EN-VEXIN (78), CLICHY-SOUS-BOIS (93), CORBREUSE (91), CROISSY-  
SUR-SEINE (78), EPONE (78), GUYANCOURT (78), LE PERREUX-SUR-MARNE  
(94), L'HAY-LES-ROSES (94), LUZARCHES (95), MANTES-LA-VILLE (78),  
MONTMACHOUX (77), NEMOURS (77), ORGEVAL (78).

### Attribution de la 3<sup>ème</sup> Fleur

ANDRESY (78), COMBS-LA-VILLE (77), FRESNES-SUR-MARNE (77), LOGNES  
(77), MARLY-LE-ROI (78), SAINT-MANDÉ (94), VILLENEUVE-LE-ROI (94),  
VOISINS-LE-BRETONNEUX (78).

### ACCESSIT au concours national (proposition à la 4<sup>ème</sup> Fleur)

CLAMART (92), ISSY-LES-MOULINEAUX (92), NOGENT-SUR-MARNE (94).

### Attribution des prix spéciaux

#### Coup de cœur du jury

CHELLES (77), NEUILLY-SUR-MARNE (93), VAURÉAL (95).

### Animation de la démarche

LÉSIGNY (77)

### Patrimoine arboré

LA CELLE-SAINT-CLOUD (78)

**Valorisation du patrimoine bâti et de l'espace public**

L'ISLE-ADAM (95)

**Biodiversité et transition socio-écologique**

AVON (77), BRUNOY (91), CROISSY-SUR-SEINE (78), PANTIN (93)

**Prix du jardinier**

EPONE (78)

**Prix du village remarquable**

FONTENAY-SAINT-PÈRE (78)